

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la Conférence IEEE Multi-conference on Systems and Control – Nice/Antibes – MSC 2014 organisée du 8 au 10 octobre 2014 par le CRAN sont fixés comme suit :

Participants	Inscription avant le 01/09/14	Inscription à partir du 01/09/14
Conférenciers	520 €	580 €
Conférenciers membre IEEE	440 €	520 €
Etudiants	220 €	260 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter du 15 mars 2014.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux du CRAN, et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 mars 2014



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis **11 MARS 2014**
Au Recteur, Chancelier des Universités le **11 MARS 2014**